

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Cantley tenue le 28 août 2017 à 18 h au 8, chemin River
- Bibliothèque municipale à Cantley

1. OUVERTURE

Présidée par la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents:

Aimé Sabourin, conseiller, District des Monts (District # 1)
Marcel Beaudry, conseiller, District des Prés (District # 2)
Jean-Benoît Trahan, conseiller, District de la Rive (District # 3)
Sarah Plamondon, conseillère, District des Parcs (District # 4)
Louis-Simon Joanisse, conseiller, District des Érables (District # 5)
Marjolaine Gauthier, conseillère, District des Lacs (District # 6)

Est aussi présent:

Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation
dans les délais prescrits par le Code municipal.

La séance spéciale débute à 18 h.

**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 28 AOÛT 2017**

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Travaux de réfection du chemin Vigneault et autorisation de
procéder à un appel d'offres pour la réfection du chemin
Vigneault, de la montée St-Amour à la rue Ferland incluant
l'équipement, la fourniture et la main-d'œuvre spécialisée
nécessaires aux travaux - Contrat n°2017-35
5. Période de questions
6. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Point 2

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3

2017-MC-R397 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session extraordinaire du 28 août 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4

2017-MC-R398 TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN VIGNEAULT, DE LA MONTÉE ST-AMOUR À LA RUE FERLAND INCLUANT L'ÉQUIPEMENT, LA FOURNITURE ET LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX - CONTRAT N° 2017-35

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2015-MC-R425 adoptée le 27 octobre 2015, la municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du Chemin Vigneault à Construction Edelweiss inc., pour un prix de 1 390 606,56\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont dû être suspendus avant même qu'ils ne débutent;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au contrat initial étaient prêts à reprendre en août 2017;

CONSIDÉRANT une lettre transmise par la Municipalité de Cantley à Construction Edelweiss inc. le 17 août 2017, leur demandant de reprendre les travaux prévus au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la lettre du 17 août 2017 demandait à l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. dans un délai de 5 jours suivant sa réception, de voir à reprendre les travaux et de convenir d'un échéancier de réalisation ;

CONSIDÉRANT le défaut de l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. de consentir dans le délai prévu, à répondre à la demande de la Municipalité ; celle-ci considérera que l'entrepreneur demande à être relevé de son obligation d'exécuter les travaux suivant les modalités du contrat

CONSIDÉRANT ce délai écoulé et la nécessité de ne pas causer de préjudice à l'entrepreneur et aux autres soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU que le conseil relève Construction Edelweiss inc. de son obligation d'exécuter les travaux prévus au contrat n° 2015-32, octroyé par la résolution 2015-MC-R425.

QUE dans les circonstances, le conseil considère le contrat n° 2015-32, octroyé par la résolution 2015-MC-R425 sans objet.

QUE le conseil mandate le directeur du Service des travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 6.

2017-MC-R399 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE la session extraordinaire du conseil municipal du 28 août 2017 soit et est levée à 18 heures 08.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 29^e jour du mois d'août 2017

Signature : _____